


- ZONES**
- A : secteur constructible pour un siège d'exploitation
 - Accoop : secteur constructible pour un bâtiment de transformation
 - ALs : secteur supportant les installations liées à la pratique du ski alpin*et les activités de sport et loisirs
 - Ap : secteur préservé inconstructible
 - Aps : secteur inconstructible supportant les installations*liées à la pratique du ski alpin
 - As : secteur constructible pour un siège d'exploitation*supportant les installations liées à la pratique du ski alpin
 - AU : secteur à urbaniser strict correspondant à l'urbanisation future
 - AUB : secteur correspondant à l'urbanisation future d'habitat*et équipements publics
 - AUT : secteur correspondant à l'urbanisation future d'hébergement hôtelier et touristique
 - N : secteur à protéger en raison de la qualité des sites,*des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt,*notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
 - NLS : secteur équipé ou non, dédié à la pratique*des activités sportives (été et hiver), de loisirs*et à la pratique du ski alpin et des activités nordiques
 - Nr : secteur dédié aux restaurants d'altitude et refuges
 - Ns : secteur équipé ou non, dédié aux équipements*du domaine skiable
 - Ua : secteur du chef-lieu de bâtis anciens et traditionnels
 - Ub : secteur correspondant à l'extension de l'urbanisation
 - Ubt : secteur correspondant à l'hébergement hôtelier et touristique
 - Uc : secteur correspondant à l'hébergement hôtelier et touristique :*colonies de vacances, centre de vacances, maisons familiales et hôtels
 - Uf : secteur correspondant à l'exploitation forestière et zone de stockage
 - Us : secteur correspondant au centre technique
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Emplacement réservé
 - Orientations d'aménagement et de programmations
 - zones humides
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- Bâti agricole
 - Bâti repéré
 - Chalet d'alpage
- AXES BRUYANTS**
- Zone affectée par le bruit
- INFORMATIONS**
- Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Liaison patinoire	Commune	84 m²
2	Liaison patinoire	Commune	442 m²
3	Liaison patinoire	Commune	178 m²
4	Zone de stationnement	Commune	504 m²
5	Liaison patinoire	Commune	249 m²
6	Liaison patinoire	Commune	2464 1001 m²
7	Régularisation d'empirets foncières	Commune	1453 m²
8	Liaison patinoire et régularisation foncières	Commune	942 m²
9	Liaison patinoire	Commune	2540 m²
10	Régularisation foncières	Commune	841 m²
11	Régularisation foncières	Commune	954 m²
12	Régularisation foncières	Commune	1359 m²
13	Régularisation foncières	Commune	284 m²
14	Régularisation foncières	Commune	284 m²
15	Régularisation foncières	Commune	212 m²



4.2 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE Est

Échelle: 1/2200

Projet Approuvé par délibération du conseil municipal du 09/10/2020
Modification simplifiée n°1 du 13/07/2022
Modification simplifiée n°2 du 29/11/2023
Modification n°1 du 08/01/2026

